Passation des marchés publics

Les marchés à procédure adaptée (MAPA)

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | MP-6819019 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 375 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Expliquer les enjeux et la nécessité d'un recensement des besoins et savoir comment le réaliser
- Rédiger un MAPA et définir les modalités de publicité adaptées
- Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et procéder aux formalités d'attribution

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Aucun

Public concerné

Acheteurs, rédacteurs, techniciens et agents chargés des procédures de marchés ou des achats non formalisés, responsables de services achats, comptables chargés du paiement

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Présenter les principes généraux applicables aux procédures adaptées

- Définition et principes applicables
- Favoriser l'accès des PME aux marchés publics (les nouvelles mesures financières des marchés de l'État en faveur des PME , notamment avance et retenue de garantie)
- Conditions de recours
- Liberté contractuelle et responsabilité du pouvoir adjudicateur : la nécessité d'un guide interne ?
- Attribution des procédures adaptées : point sur les compétences de l'organe décisionnel

Recenser les besoins

- Le recueil fonctionnel du besoin
- Définir les exigences dans le recensement du besoin

Connaître les règles d'appréciation des seuils

- Les seuils
- L'appréciation des seuils
 - travaux : la notion d'ouvrage et d'opération
 - fournitures et services : les prestations homogènes ou fonctionnelles
- L'utilité d'une nomenclature interne
- Les incidences sur l'allotissement
- Les règles pour la gestion des « petits lots »

ÉTUDE DE CAS
Appréciation des seuils

Identifier la typologie des Marchés À Procédure Adaptée (MAPA)

- Les MAPA classiques en fonction de leur nature et de leur montant
- Les particularités des marchés de services sociaux et autres services spécifiques

Rédiger le marché

- Les pièces constitutives du MAPA
- Les clauses minimales à insérer

ETUDES DE CAS
Rédaction des clauses essentielles d'un MAPA

Optimiser sa publicité

- La jurisprudence en matière de publicité et ses enseignements
- Les exigences d'une publicité « adaptée » selon les différents seuils

– Les modalités d'avis, contenu des publicités et liaison avec les différents supports de publicité

ETUDES DE CAS
Choix de la publicité adaptée en fonction de l'objet du marché et de son montant

2e jour

Passer les procédures adaptées

– La démarche en 3 phases : mise en concurrence, analyse des offres, négociation et contractualisation finale
– Critères permettant de fixer les modalités de passation
– « L'inspiration » des procédures formalisées
– MAPA avec ou sans négociation
– La dématérialisation et la mise en ligne des dossiers de consultation sur le profil acheteur
– Le contenu et la forme de la réponse électronique en MAPA
– Les accords-cadres en dessous des seuils formalisés
 – principe
 – modalités de mise en œuvre
 – exécution (marchés subséquents)

OUTILS
Schéma explicitant le déroulé type d'une procédure adaptée

Déterminer les étapes « clés » de fin de procédure

– La négociation : organisation dans le règlement de la consultation
– Modification des CCAP et CCTP après négociation
– La régularisation des offres dans le cadre de la négociation
– La signature et la notification des procédures adaptées
– Prévention des litiges : l'information des candidats évincés
– Documents communicables pour les candidats évincés

Exécuter des procédures adaptées

– Le cadre financier dans les procédures adaptées
– Rappel des autres éléments d'exécution (en fonction des besoins des participants)
 – la généralisation de la facturation électronique pour tous les marchés et tout type d'entreprise depuis le 1er janvier 2020
– Les modifications du marché contractuelles ou unilatérales

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.